

éducation nationale Ministère



Montpellier, le 18 mars 2011

de l'Hérault Directeur des Services Départementaux Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Directeur des Services Départementaux Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Service Commun des Personnels Enseignants 1er degre SCPE 1

Bureau 2047

Affaire suivie par Pascal EVRARD

Téléphone 04.67.91.52.64. Télécopie

Ce.ia34sdp@ac-montpellier.fr

04.67.91.53.13

34064 Montpellier cedex 2 31 rue de l'université CS 39004

> Objet : demandes d'intégration dans le département de l'Hérault par ineat et exeat non

compensés - rentrée scolaire 2011

Ref : BOEN spécial n°10 du 4 novembre 2010

par Inéat et Exeat directs non compensés au titre de l'année scolaire 2011-2012 J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les modalités de demande d'intégration

Jale limite de Respilon des dell'alw ndie nérandlique le 18,103-2011 es dans mes services par la

d'Exeat décision sera prise et en complément du dossier déjà transmis, la promesse (ou le refus) connaissance des personnels relevant de votre autorité et me <u>transmettre</u> les <u>dossiers au fur</u> et à mesure de leur arrivée, y compris ceux pour lesquels l'accord d'Exéat resterait en <u>instance de décision</u> : dans ce cas, je vous prie de bien vouloir m'envoyer, dès que la Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces renseignements œ٠

personnelles ou motifs graves justifies. Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que les dossiers devront préciser le motif demande : rapprochement de conjoint, résidence de l'enfant, convenances demande:

Vous souhaitez QUITTER le département de l'Hérault : ÉXÉAT

Signalé: Consultez le site internet des inspections académiques sollicitées pour connaître les modalités et les dates limites de réception des demandes.

aprés avoir émis un avis. Adressez votre dossier à l'Inspection Académique de l'Hérault qui fera suivre votre demande

- Composition des dossiers de demande de départ de l'Hérault (éxéat)

 1- Un courrier adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Hérau l'Éxéat est sollicité (autorisation de quitter le département) faisant apparaître le Un courrier adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de motif de la demande. l'Hérault dans lequel
- Ņ département déterminant la « forme » de son dossier d'Inéat, la composition est détaillée sur le site internet du département souhaité Le dossier de demande d'intégration pour chaque département sollicité. Chaque

Vous souhaitez INTÉGREZ le département de l'Hérault : INÉAT

dossier avant le 9 mai 2001 accompagnée de votre demande d'inéat pour l'Hérault. Les services nous transmettront votre Signalé: Adressez à votre inspection académique actuelle votre demande d'éxéat

Composition des dossiers de demande d'intégration dans l'Hérault (inéat)

- Un courrier adressé à l'Inspecteur d'Académie du département d'origine dans lequel l'Exéat est sollicité (autorisation de quitter le département) faisant apparaître (**en gras**) le motif de la demande : <u>promesse d'éxéat</u>.
- Ņ **gras**) le motif de la demande l'Inéat est sollicité (autorisation d'intégrer le département) faisant apparaître (en Un courrier adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de l'Hérault dans lequel
- ယု Une fiche de synthèse informatisée délivrée par l'Inspection académique d'origine
- 4- Les pièces justificatives :

Pour les demandes établies au titre du rapprochement de conjoint :

- V précisant le lieu de travail et la date effective de prise de fonction. Attestation récente (moins de 3 mois) de l'employeur du conjoint
- V du département. emploi et attestation de la demière activité professionnelle du conjoint Le cas échéant, l'attestation récente d'inscription auprès du pôle
- Justificatif de domicile dans le département de l'Hérault.
- ٧ photocopie du livret de famille ou l'extrait de naissance ou le certificat Pour les enfants à charge de moins de 20 ans au 01/09/11, la
- V famille. Pour les enseignants mariés avant le 01/09/10, la copie du livret de
- V Pour les enseignants pacsés avant le 01/09/10, la copie du PACS et 2010 signée des deux partenaires. de l'avis d'imposition 2009 ou à défaut le PACS + la déclaration sur 'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition
- V né(s) ou à naître reconnu(s) par les deux parents, le certificat de concubinage et le cas échéant, la déclaration de grossesse et Pour les enseignants concubins avant le 01/09/10 avec enfant(s) l'attestation de reconnaissance anticipée.

Ġ Pour les demandes établies au titre de la résidence de l'enfant de moins de 18 ans :

- Justificatif et décision de justice concernant la résidence de l'enfant.
- Copie du livret de famille ou extrait de naissance

c. Pour raisons médicales ou sociales graves :

l'assistante sociale) considération, sous pli confidentiel, établi obligatoirement par les pièce justifiant de votre situation pouvant être prise compétents (le médecin de prévention du rectorat ou

Philippe WUILLAMIER

L'Inspecteur d'Académie